



Observations du Conseil de Surveillance

Les documents comptables et financiers mis à votre disposition ainsi que le rapport de votre Directoire relatent les activités et les résultats du Groupe pour l'exercice 2015.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une conjoncture 2015 très défavorable pour le marché du bâtiment et des travaux publics, le Groupe a néanmoins réussi à maintenir le résultat opérationnel courant à un niveau très proche de celui de 2014.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,10 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au

Directoire sur l'exercice 2015 est soumis aux actionnaires. Il est par ailleurs proposé de se prononcer sur les mandats des membres du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes et de modifier le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celles, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et de déléguer au Directoire la compétence pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.